



SOUS LA LOUPE

AVRIL
2025



L'UTILITÉ DES MESURES OBJECTIVES DANS L'ÉVALUATION DES AUTEUR.E.S DE VIOLENCES SEXUELLES

Par :
MATHIEU COUTURE, Ph.D., Psychologue,
Responsable du développement des pratiques | RIMAS

MISE EN CONTEXTE

Ce mois-ci, le Sous la Loupe s'intéresse à la question de l'utilisation d'outils psychométriques, tels les questionnaires autorapportés, et de mesures psychobiophysiques, telles que la pléthysmographie pénienne ou les tâches de temps de visionnement, afin de guider l'évaluation et/ou l'intervention auprès des auteur.e.s de violences sexuelles. Cette capsule fait suite à une impression subjective du responsable du développement des pratiques du RIMAS : les outils, outre les outils d'évaluation du risque de récidive, sont peu utilisés et ce, malgré leurs apports potentiels intéressants. Regardons quels sont ces apports et quelles sont les limites des outils à considérer lors de la sélection des outils pertinents. Voyons d'abord ce que dit l'ATSA (*association for the treatment and prevention of sexual abuse*) au sujet de l'évaluation avec ce qu'on appelle, à tort ou à raison, des mesures « objectives ».

LIGNES DIRECTRICES DE L'ATSA

Dans son très récent guide des lignes directrices pour l'intervention auprès des hommes auteurs de violences sexuelles (ATSA, 2025), l'ATSA émet quelques lignes directrices au sujet de l'utilisation des mesures psychométriques :

- Elles favorisent l'obtention de données supplémentaires concernant les besoins et le fonctionnement de l'utilisateur;
- Elles devraient être utilisées pour compléter des objectifs et des questions d'évaluation spécifiques;
- Elles devraient être utilisées à la suite d'une formation, de manière cohérente à leur élaboration et en conformité avec leurs cibles originales;

- Elles doivent présenter de bonnes données psychométriques (fidélité et validité) et inclure autant que possible des données normatives;
- Elles devraient être choisies en cohérence avec les caractéristiques de l'utilisateur évalué (p.ex., âge, culture, niveau développemental);
- L'évaluateur.trice devrait être en mesure de comprendre et d'expliquer les limitations possibles des mesures utilisées;
- Des données empiriques récentes supportant les mesures utilisées devraient être considérées par l'évaluateur.trice (p.ex., éviter le recours à des échantillons de normalisation qui datent de trop longtemps).

Le document de l'ATSA émet donc des recommandations pour une utilisation prudente des mesures psychométriques, mais parle peu ou pas des avantages de ces mesures.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'UTILISATION DE MESURES PSYCHOMÉTRIQUES?

Les mesures psychométriques ont été développées à l'origine pour parvenir à évaluer adéquatement un construit (concept), que ce soit l'intelligence, la personnalité, les intérêts sexuels, etc. L'idée est d'offrir une méthode standardisée qui facilite la comparaison inter-individus ou intra-individu, en plus de favoriser une évaluation uniforme d'un.e évaluateur.trice à un.e autre. Les mesures permettent d'évaluer avec une grande précision et une plus grande objectivité (d'où leur appellation de mesures « objectives ») certains aspects déterminants. Dans le cas d'un.e auteur.e de violences sexuelles, on peut penser à ses distorsions cognitives, à des dimensions particulières

de sa personnalité (p.ex., les traits antisociaux qui sont fortement associés au risque de récidive) ou de sa sexualité (p.ex., les intérêts sexuels problématiques eux aussi fortement associés au risque de récidive).

Les mesures psychométriques aident à identifier les besoins de l'individu, à suivre son évolution au cours du temps, à informer certaines décisions judiciaires avec plus d'impartialité. Elles offrent un moyen de communication simple, précis et réduisant la possibilité d'ambiguïtés, dans un domaine où l'ambiguïté possède une place plutôt importante. Les mesures psychométriques facilitent aussi l'obtention de données de recherche fiables.

Outre cela, il arrive fréquemment dans notre domaine que les gens ne se présentent pas de manière transparente et authentique, que ce soit consciemment ou non. Une forme de déni est souvent constatée chez les auteur.e.s de violences sexuelles et ce déni peut concerner divers aspects de son fonctionnement. Les mesures psychométriques ne sont pas à l'abri de ce déni. Toutefois, nous savons qu'un individu réfractaire se confiera plus facilement dans un autoquestionnaire, par exemple, que lors d'une entrevue clinique. De plus, plusieurs mesures incluent des techniques permettant d'évaluer à quel point un individu se présente de manière honnête. D'autres mesures utilisent plutôt une voie détournée en rendant ardue, voire impossible, la manipulation des réponses. C'est le cas des tâches de temps de visionnement ou d'associations implicites visant les intérêts sexuels problématiques. Par conséquent, les mesures permettent souvent de contourner les obstacles qui peuvent difficilement être contournés durant une entrevue clinique.

LES LIMITES DE L'ENTREVUE CLINIQUE

On pourrait rétorquer que les construits méritant d'être mesurés peuvent l'être par une bonne analyse des éléments contenus au dossier, obtenus explicitement en entrevue (p.ex., verbalisations) et obtenus implicitement en entrevue (p.ex., indices indirects, non-verbaux, etc.). Cependant, cela requiert une capacité d'analyse très fine. De plus, l'analyse conséquente d'un construit spécifique sera plus subjective, moins rigoureuse, moins exhaustive et les risques de passer à côté d'éléments essentiels du fonctionnement de l'individu seront plus élevés. La possibilité que les réponses soient manipulées sera plus grande. En conséquence, une évaluation se fondant uniquement sur les données d'entrevue ou de dossier sera

nécessairement de moindre qualité qu'une évaluation ayant recours à certaines mesures.

UNE ÉVALUATION DE CINQUANTE HEURES ?!

Ajouter des mesures à une évaluation déjà bien garnie (notamment en raison de l'évaluation complémentaire du risque de récidive), augmente nécessairement les ressources qui doivent être consacrées à cette évaluation. Il n'est pas question cependant d'alourdir en excès une évaluation qui est déjà très coûteuse en termes de temps et de ressources. L'idée est de sélectionner des mesures pour analyser plus finement des caractéristiques très précises de la dynamique de l'utilisateur. Les données obtenues doivent permettre de mieux orienter l'évaluation du risque et des besoins de l'utilisateur et, ainsi, les cibles d'intervention. Si ce n'est pas le cas, les mesures utilisées sont probablement superflues. La question est donc de savoir : quelles sont ces caractéristiques?

OÙ COMPLÉMENTER L'ÉVALUATION EN DÉLINQUANCE SEXUELLE?

Réfléchissons à la question par diverses interrogations qui peuvent survenir au cours d'une évaluation.

1. L'utilisateur a-t-il réellement des intérêts sexuels problématiques?

Dans plusieurs contextes, l'utilisateur niera ses intérêts sexuels problématiques ou dira que ceux-ci étaient circonscrits entièrement à la période délictuelle. C'est possible. Il se peut aussi, bien entendu, que cela soit une minimisation consciente ou inconsciente. Comme les intérêts sexuels problématiques sont un des facteurs les mieux associés au risque de récidive (Mann et al., 2010), il semble à propos de compléter ce que dit l'individu avec des mesures explicites ou implicites visant les intérêts sexuels (voir une Chronique Accès sur le site du RIMAS à ce sujet : « Évaluation des intérêts sexuels paraphiliques »).

https://www.rimas.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/TEXTE_EVAL_INT_SEX.vf_-1.pdf

Nous constatons que peu de spécialistes ont recours à des outils (questionnaires, pléthysmographie pénienne, tâches de temps de visionnement ou autres) afin de mieux cibler les intérêts sexuels, mieux les comprendre, mieux évaluer leur impact potentiel sur le risque et mieux orienter l'intervention. La complexité des tests et leurs limites

inhérentes (qu'il ne faut pas négliger) sont possiblement des facteurs répulsifs de l'utilisation de ces outils. Néanmoins, ceux-ci peuvent être porteurs de données déterminantes dont il ne faut pas faire abstraction, du moins lorsque le contexte d'évaluation s'y prête.

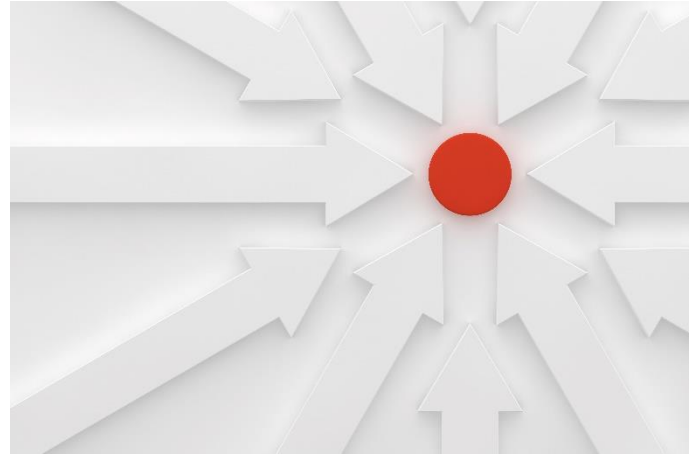
2. L'usager présente-t-il des tendances antisociales significatives?

Les tendances antisociales se verront en partie à travers l'histoire de l'individu, dont plusieurs éléments sont rapportés au dossier. Outre cela, en entrevue, il est plutôt aisé pour l'individu de dissimuler certaines de ses dispositions antisociales, dont les attitudes et les croyances procriminelles. Les individus antisociaux présentent aussi fréquemment des éléments de la personnalité narcissique et ils sont souvent habiles à manipuler l'impression de l'évaluateur. Certains tests implicites ou explicites peuvent servir à mieux connaître l'ampleur des attitudes et croyances procriminelles. D'autres tests, comme le PCL-R, favorise la synthèse rigoureuse de divers aspects d'antisocialité et de narcissisme afin de constater si des éléments psychopathiques sont présents dans le mode de fonctionnement de l'usager. Considérant que les attitudes antisociales et procriminelles et que les tendances psychopathiques sont parmi les facteurs les plus associés au risque de récidive, il peut être pertinent de mieux les définir et mieux les synthétiser.

3. Que pense réellement l'usager de l'agression sexuelle, de la victime, du consentement?

Les attitudes et croyances générales de l'usager face à ces notions sont généralement bien dissimulées. Les actes de l'individu témoignent en soi de certaines attitudes et croyances négatives, mais il est souvent difficile de déterminer si ces attitudes et croyances sont circonstanciées (et si elles servent parfois de justification post-délictuelle) ou si elles font partie intégrante du système de pensée de l'individu. Certains tests, implicites ou explicites, peuvent être tentés, pour mieux analyser ce système de pensée. Notons ici que les tests se doivent d'être subtiles car sinon ils seront aussi faciles à manipuler que les questions de l'évaluateur.

Les sphères discutées ici semblent être les principales méritant une exploration complémentaire par l'intermédiaire de mesures psychométriques. Néanmoins, d'autres sphères pourraient valoir l'utilisation de telles mesures, selon l'individu rencontré, le contexte, ses caractéristiques particulières (p.ex., symptômes liés à la santé mentale), etc.



COMMENT CHOISIR LES BONNES MESURES PSYCHOMÉTRIQUES?

Les mesures doivent présenter de bonnes caractéristiques psychométriques sur le plan de la fidélité et de la validité. Parmi les types de fidélité, nous notons :

- **La fidélité test-retest** : une mesure doit être capable de fournir des résultats similaires entre deux temps de passation. Si les résultats fluctuent trop, elle n'est pas fiable.
- **La fidélité « formes alternatives »** : une mesure alternative est souvent développée pour éviter les effets d'apprentissage de la passation répétée d'une mesure spécifique. Cette mesure alternative doit présenter une bonne corrélation avec la forme originale pour s'assurer qu'elle mesure la même chose.
- **La fidélité interjuges** : les critères de cotation doivent permettre que deux évaluateur.trice.s séparé.e.s cotent les mêmes réponses d'un même individu d'une manière similaire. Si les cotes diffèrent trop entre des évaluateurs différents, c'est que l'outil n'est pas fiable et dépend trop du jugement subjectif de chacun.e.

Parmi les sortes de validité, notons les plus importantes :

- **Validité de construit** : concept plutôt large signifiant à quel point la mesure utilisée reflète le construit (concept) d'intérêt.
- **Validité de contenu** : Le contenu des items de la mesure doit refléter lui aussi le construit. Les items doivent démontrer une bonne relation avec le concept sous-tendant la mesure.
- **Validité prédictive** : corrélation entre la mesure et une autre mesure ou critère *évalué plus tard dans le temps*.
- **Validité concurrente** : corrélation entre la mesure et une autre mesure ou critère *évalué au même temps*.
- **Validité convergente** : Lien entre la mesure et une mesure reconnue qui évalue le même concept ou un concept similaire.
- **Validité discriminante** : lien inverse entre la mesure et une mesure reconnue qui évalue un autre concept.

D'autres notions sont importantes à connaître. Notamment, *la sensibilité d'une mesure*. Il s'agit ici de la capacité d'une mesure à détecter adéquatement les individus qui présentent le trait mesuré. Par exemple, la sensibilité réfère à la capacité d'une tâche de temps de visionnement à détecter adéquatement un intérêt sexuel problématique chez les gens qui présentent véritablement un intérêt sexuel problématique (« vrais positifs »). *La spécificité d'une mesure*, quant à elle, évalue sa capacité à NE PAS détecter le trait mesuré chez les individus qui ne le présentent pas. Donc ici, c'est la capacité d'une tâche de temps de visionnement à ne pas identifier un intérêt sexuel problématique chez les gens qui n'en présentent pas (« vrais négatifs »).

Un dernier concept d'importance est *la normalisation de la mesure*. Il s'agit de l'évaluation des scores d'un échantillon de la population d'intérêt et/ou de la population générale, afin de broser un portrait de la distribution de ces scores. La normalisation d'une mesure permet de vérifier à quel point le score d'un individu se distingue de celui de sa population de référence (p.ex., par rapport aux hommes de son âge ou par rapport à une population clinique vs générale, etc.). La majorité des outils visant l'évaluation des intérêts sexuels problématiques n'offrent pas de

données de normalisation. Ils demeurent utilisables mais il faut comprendre qu'on évalue et compare alors les résultats d'une personne relativement à elle-même et non relativement à sa population de référence. Par exemple, si des intérêts sexuels problématiques sont retrouvés chez un individu à la pléthysmographie pénienne, on pourra savoir si l'intérêt de cette personne envers des scénarios infantiles est supérieur à son intérêt pour des scénarios adultes. En revanche, on ne saura pas si l'intensité de cette différence est typique ou non dans la population de référence, soit les délinquants sexuels, soit la population générale.

CONCLUSION

Il est souvent pertinent de compléter l'évaluation auprès d'un.e auteur.e de violences sexuelles à l'aide de mesures psychométriques ou psychobiophysiques. Ce faisant, on peut contrecarrer certains obstacles issus d'une évaluation sur dossier et/ou d'une évaluation faite par l'intermédiaire d'une entrevue. Il ne faut pas oublier que les mesures ont des limites et qu'il est important de choisir des mesures reconnues, présentant de bonnes qualités psychométriques, sur le plan de la validité et de la fidélité, surtout, mais aussi, idéalement, sur le plan de la normalisation.

Si vous souhaitez en discuter, il me fera plaisir de le faire!
Contactez-moi!

Donnez-moi vos commentaires par courriel, sur le [forum des membres](#) du RIMAS ou par une autre voie!
Mathieu



RÉFÉRENCES

Association for the Treatment and Prevention of Sexual Abuse (2025). *Best Practice Guidelines for the Assessment, Treatment, and Risk Management and Risk Reduction of Men Who Have Committed Sexually Abusive Behaviors*. <https://www.atsa.com>

Kazdin, A. E. (2003). *Research Designs in Clinical Psychology, fourth edition*. Boston: Allyn & Bacon.

Mann, R. E., Hanson, R. K., & Thornton, D. (2010). Assessing risk for sexual recidivism: Some proposals on the nature of psychologically meaningful risk factors. *Sexual Abuse*, 22(2), 191-217.

Vallerand, R. J., et Hess, U. (2000). *Méthodes de recherche en psychologie*. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

